

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Du mercredi 23 février 2011

L'an deux mille onze, le vingt trois février à vingt heures trente, les délégués de la Communauté de Communes « Les Sources de l'Yerres », dûment convoqués, se sont réunis à la Maison des Services à Rozay en Brie en séance publique sous la présidence de M. LEPY.

Présents : Mesdames et messieurs, BEAUGRAND Etienne, BERTHELOT Albert, DELAVAUX Jean-Claude, DENEST Bernard, DUBUIS Simone, FOREST Gilles, HEYLLIARD Jean François, JENNEPIN Eric, LARMURIER Isabelle, LEPESME Chantal, LEPY Laurent, LEVAILLANT Pascale, MICHARD Céline, PERCIK Patrick, PIGNOUX-GUILLOTIN Sophie, PLATEL Véronique, SAADIA Charles, STOURME Patrick, THOUVIGNON François, VANDAELE Véronique, VERSAULT Albert.

Absents excusés :

BOSELMEYER Barbara	- Pouvoir à MICHARD Céline
GIROUD Christian	- Pouvoir à HEYLLIARD Jean François
LAB Brigitte	- Pouvoir à BERTHELOT Albert
LAFORGE Martine	- Pouvoir à BEAUGRAND Etienne
PERIGAULT Isabelle	- Pouvoir à STOURME Patrick

Absent : BEAUGRAND Bernard

Secrétaire de séance : MICHARD Céline

Date de convocation : 16 février 2011

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 21

Nombre de membres votant : 26

Assistait également à la réunion : Cécile Thiollier Ingénieur

Le quorum atteint, le Président ouvre la séance et énumère les points inscrits à l'ordre du jour.

Le procès verbal de la séance du 17 janvier 2011 est adopté à l'unanimité.

➤ **OBJET : Convention de mise à disposition de la Maison d'Accueil Rurale pour Personnes Agées avec l'Association de gestion de la MARPA des Sources de l'Yerres**

Les membres du Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

À 24 voix pour, 2 abstentions (M STOURME, Mme LEVAILLANT)

Autorise M. Le Président, à signer la convention ci-jointe conclue entre l'organisme propriétaire et l'organisme gestionnaire pour la mise à disposition de la Maison d'Accueil Rurale pour Personnes Agées.

➤ **OBJET : Caution pour l'emprunt de l'Association de gestion de la MARPA des Sources de l'Yerres**

Les membres du Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Autorise M Le Président à cautionner l'emprunt de l'association de gestion de la MARPA des Sources de l'Yerres d'un montant de 31 357.34 € TTC pour l'acquisition du mobilier des parties communes.

➤OBJET : Convention de mise à disposition d'un bureau de l'espace multiservices avec la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse

Les membres du Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Autorise M LEPY, Président à signer la convention ci-jointe conclue entre la communauté de communes et la CNAV pour la mise à disposition d'un bureau multiservice au sein de la Maison des Services.

➤OBJET : Création d'un poste d'attaché principal

Les membres du Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

À 25 voix pour, 1 voix contre (Mme LEVAILLANT),

Décident la création d'un poste d'attaché principal à temps complet à compter du 1^{er} mars 2011.

➤OBJET : Recrutement d'un agent occasionnel en remplacement d'un titulaire absent

Les membres du Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Décident

- D'autoriser Monsieur le Président pour la durée de son mandat à engager par recrutement direct en tant que de besoin pour répondre aux nécessités du service, un agent non titulaire à titre occasionnel, en remplacement d'un animateur absent dans les conditions fixées par l'article 3/2ème alinéa de la loi du 26 janvier 1984 précitée
- De charger Monsieur le Président de la constatation des besoins concernés, ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature de leurs fonctions et de leur profil
- De prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget

La présente autorisation vaut aussi bien pour la conclusion d'un contrat initial d'une durée maximale de 3 mois que pour son renouvellement éventuel dans les limites fixées par l'article 3/2ème alinéa de la loi du 26 janvier 1984 précitée, si les besoins du service le justifient.

Questions diverses

Mr Berthelot,

Propose qu'une réflexion soit engagée pour la prise de compétence urbanisme prise par la Communauté de Communes.

M le Président,

Vu l'heure tardive propose une discussion ultérieure.

Mme Vandaele,

Demande où en est la réalisation du SCOT

M Le Président,

Informe que l'on est en attente de la prise de compétence par la Communauté de Communes du Val Bréon

Mr Versault

Informe que la FNACA envoie un courrier décrivant le concept de la MARPA à ses adhérents.

*L'ordre du jour étant épuisé
La séance est levée à 23H20*